

Centre d'éducation

5 choses que vous devriez savoir sur les régimes d'avantages sociaux

J'ai récemment rencontré un nouveau voisin qui m'a dit être conseiller juridique auprès d'une grande entreprise. Lorsque je lui ai expliqué mon rapport d'assurance avec la profession juridique, il m'a rapidement répliqué : « J'ai toute l'assurance dont j'ai besoin avec mes avantages sociaux au travail ».

Avant de le voir déguerpir, je l'ai rassuré que je ne n'étais pas là pour vanter les vertus de l'assurance (sauf s'il souhaitait vraiment m'écouter); je lui ai pourtant dit qu'il était extrêmement important de solliciter les services d'un expert en assurance pour examiner ses garanties d'assurance et s'assurer qu'il était bien protégé. Selon mon expérience, la plupart des gens se fient à leur employeur pour la majorité de leur protection d'assurance, car ils n'ont jamais pris le temps de comprendre les importantes lacunes de ce type d'assurance.

Voici, à mon avis, les 5 choses qu'il faut connaître sur les programmes d'avantages sociaux :

1. Les limites de couverture sont bien en deçà des besoins réels de la plupart des avocats.

Bien que les montants maximums d'une police collective d'assurance vie ou invalidité de longue durée puissent sembler généreux, dans la plupart des cas ces plafonds sont beaucoup mieux adaptés aux besoins des employés moins bien rémunérés, pas à ceux d'un avocat.

2. Importantes restrictions contractuelles sur les garanties à l'encontre des contrats individuels destinés aux avocats.

À l'exception des très petites entreprises, la plupart des assureurs offrent une assurance à tous les employés actifs même si leur état de santé représente un motif de refus d'assurance. Pour compenser ce risque, les assureurs imposent des restrictions contractuelles pour réduire grandement ou éliminer certaines demandes de règlement. Cette situation est particulièrement évidente dans le cas des prestations d'invalidité de longue durée. La majorité des contrats d'assurance personnels, tarifés avec preuve de bonne santé, offrent aux avocats des garanties beaucoup plus généreuses.

3. Souplesse limitée pour répondre à vos besoins uniques.

Il est très peu probable que vos besoins d'assurance soient identiques à ceux des autres employés de la firme. Par contre, le modèle de la « taille unique » de la plupart des régimes d'avantages sociaux suggère que vous partagiez le même niveau de couverture que vos collègues ayant le même type de poste que vous.

4. Vous pourriez perdre la majorité de vos garanties d'assurance si vous quittez votre emploi.

La plupart des régimes d'avantages sociaux s'annulent lorsque vous quittez votre emploi. Avec des problèmes de santé, vous pourriez être dans l'impossibilité d'obtenir le niveau de couverture obtenu auparavant ou pire encore, vous pourriez vous retrouver sans assurance. Il vous sera sans doute possible de trouver un employeur qui offre des avantages semblables sans preuve de bonne santé, mais au prix de limiter vos options d'emploi. Et si vous souhaitiez ouvrir votre propre cabinet? En ayant votre propre assurance, vous n'aurez pas à vous inquiéter de votre état de santé futur qui pourrait restreindre votre liberté à choisir vos options de carrière.

5. Vous n'avez aucun contrôle sur vos garanties d'assurance.

À moins de prendre les décisions sur les avantages sociaux de votre firme, vous n'avez aucun contrôle sur la formule ou le coût de vos garanties d'assurance. Les décisions de réduire ou même d'annuler le régime d'assurance peuvent être prises sans le consentement des employés qui n'ont pas de demande de prestations en cours.

Même si vous êtes associé au processus de décision de la firme, les antécédents de sinistres de votre firme pourraient obliger l'assureur à augmenter fortement les taux ou à refuser de renouveler le contrat.

Je ne suis pas contre l'idée d'obtenir des couvertures d'assurance par le biais de l'employeur. J'ai travaillé avec des milliers de régimes d'avantages sociaux avec les années et cette assurance peut offrir une protection adéquate pour de nombreuses gens. Par contre, les plus grands bénéficiaires de ces régimes sont ceux qui ont habituellement des besoins d'assurance modestes, des revenus plus faibles ou qui seraient non assurables par suite de problèmes de santé. L'avocat en santé ayant un bon revenu ne devrait pas compter fortement sur le régime d'assurance typique de l'employeur, car ce n'est pas une nécessité ni une stratégie de protection financière idéale.

Je recommande fortement à la majorité des avocats d'ajouter une assurance personnelle comme complément aux garanties d'assurance offertes par leur employeur. Tout en étant soumise aux preuves de bonne santé, une police d'assurance personnelle bien formulée est supérieure du point de vue contractuel sur presque tous les plans qu'un régime d'assurance patronal, et elle pourrait être moins chère à souscrire.

Remarquez que mes conseils ne se destinent pas à remplacer ceux d'un expert en assurance dûment qualifié qui a personnellement examiné vos besoins personnels en matière de prestations et d'assurance. Pour en apprendre davantage avant de consulter un agent d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien offre d'excellents articles instructifs et des outils de planification à l'intention des avocats au www.barinsurance.com.